



Quels recours après l'extinction de la garantie décennale

Par **crisno95**, le **10/09/2012 à 22:17**

Bonjour,

NOus avons fait réaliser un agrandissement de notre maison. Le PV de réception des travaux est daté du 19/07/2012. Courant du mois d'août 2012, nous avons constaté l'apparition de trace sur le plafond qui, après passage d'une entreprise de couverture, proviendrait d'une malfaçon de la toiture. Subsiste t il un quelconque recours compte tenu que la réception date de plus de 10 ans ?

Merci par avance de vos réponses.

Par **trennec**, le **03/11/2012 à 15:37**

Bonjour,

Malheureusement non, la garantie décennale étant expirée, il vous faudra prendre à votre charge les travaux de réfection.